

Par où commencer ?

Votre enfant rencontre des difficultés et vous ne savez pas par où commencer ? Voici un fil conducteur simple, en 5 étapes, pour vous repérer dans vos démarches.

1 En parler à votre médecin

C'est le point de départ essentiel. Votre médecin traitant ou pédiatre peut orienter votre enfant et, si nécessaire, rédiger un courrier de liaison ou une prescription pour accéder à certains dispositifs (comme la PCO TND).

2 Consulter un ergothérapeute pour un bilan

Pas besoin d'attendre un diagnostic. Le bilan d'ergothérapie identifie les difficultés concrètes de votre enfant et oriente, si nécessaire, vers d'autres professionnels (neuropsychologue, orthophoniste, psychomotricien...).

3 Informer l'école

Parlez des difficultés à l'enseignant et au directeur : des aménagements simples peuvent être mis en place rapidement, même sans dispositif officiel. L'ergothérapeute peut participer aux réunions de suivi de scolarisation (ESS).

4 Mettre en place un dispositif scolaire

Selon le profil de votre enfant, plusieurs dispositifs existent :

- **PAI** — troubles de la santé (allergies, maladies chroniques)
- **PAP** — troubles DYS, TDA/H (avis médical, sans dossier MDPH)
- **PPS** — handicap reconnu par la MDPH (aides humaines et matérielles)
- **PPRE** — difficultés passagères, géré directement par l'école

5 Constituer un dossier MDPH / MDA si nécessaire

Pour des difficultés importantes et durables, un dossier MDPH (MDA en Isère) peut ouvrir des aides financières (AEEH), humaines (AESH) ou matérielles. Ce n'est pas une obligation, mais cela peut changer considérablement le quotidien de votre enfant et de votre famille.

Les aides financières en bref

AEEH — Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

Aide financière destinée aux parents d'un enfant en situation de handicap (dossier MDPH / MDA).

PCH — Prestation de Compensation du Handicap

Aide destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie (matériel, aménagements...).

Les contacts utiles

CMP / CMPP — Centre Médico-Psychologique (Pédagogique)

Bilan pluridisciplinaire gratuit, sur prescription. Renseignez-vous auprès de votre médecin pour connaître celui de votre secteur.

CAMSP — Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (0–6 ans)

camsp-isere.apf-francehandicap.org

PCO TND Isère — Plateforme de Coordination et d'Orientation (0–12 ans)

CH Alpes-Isère et réseau ANAIS — 3 rue de la Gare, 38400 Saint-Martin-d'Hères — Tél : 04 76 25 19 69

RASED — Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Dispositif scolaire gratuit, à solliciter directement auprès de l'école.

MDA / MDPH de l'Isère — Maison Départementale de l'Autonomie

www.isere.fr/mda38 — demande en ligne : mdphenligne.cnsa.fr/mdph/38

Écoute & soutien

Autisme Info Service : 0 800 71 40 40 (gratuit) · Allô Parents en Crise : 0 805 382 300 (gratuit et anonyme)

En cas de doute sur la marche à suivre, je peux vous orienter dès le premier contact.

La Tour'Ergo — Perrine Albert, ergothérapeute D.E.

1 place du 8 mai 1945, 38110 La Tour-du-Pin — 06 67 48 33 22 — perrine.albert.ergo@gmail.com

Document d'information (juin 2026) — ne remplace pas un avis médical ou professionnel.